

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 11 mai 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 9, 10 et 11 mai 2017**

**2017 DFPE 75** Subvention (370.907 euros) et convention d'équipement avec Paris Habitat- OPH (5e) pour l'aménagement d'un équipement associatif d'accueil de petite enfance (12e).

**Mme Nawel OUMER, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 25 avril 2017, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à Paris Habitat-OPH et la signature d'une convention d'équipement ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du 2 mai 2017 ;

Sur le rapport présenté par Madame Nawel OUMER, au nom de la 4<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention d'équipement, dont le texte est joint à la présente délibération avec Paris Habitat-OPH ayant son siège social 21 bis, rue Claude Bernard (5e), pour l'attribution d'une subvention d'équipement.

Article 2 : Une subvention d'équipement de 370.907 euros est allouée à Paris Habitat-OPH (n° SIMPA 183484) pour l'aménagement d'un équipement associatif d'accueil de petite enfance situé 75/79, rue de Reuilly à Paris 12e.

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention, sera imputée au chapitre 204, nature 20422, rubrique 64, mission 90010-99-040 du budget d'investissement de la Ville de Paris pour les années 2017 et suivantes, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**